Publié sur wasselonne.fr à partir du 06 OCT. 2026 pour une durée de deux mois

Ville de WASSELONNE

N°174/2026
Registre des arrêtés techniques
N° de nomenclature 6 Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police municipale

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 -
En raison de travaux de construction d'une maison individuelle au 14 rue du Canonnier Corré à WASSELONNE, réalisés pour le compte de M. Kévin LOPES, le stationnement sera interdit au droit de l'immeuble sis au n°19 de ladite rue.

ARTICLE 2 -
Cette mesure sera applicable le mercredi 7 octobre 2026 de 7h à 18h.

ARTICLE 3 -
La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 -
Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 5 -
Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 6 –
Malgré toutes ces précautions, le pétitionnaire restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

ARTICLE 7 -
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication

... / ...

ARTICLE 8 -
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- M. Kévin LOPES, 17 rue de la Victoire 67206 MITTELHAUSBERGEN,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 2 octobre 2026
L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire